
Consultation publique LAU du conseil de quartier de Saint-Sacrement, lundi 14 novembre 2011, 19 h 30, à l'école Saint-Sacrement, 1430, chemin Sainte-Foy

1. OBJET DE LA DEMANDE

Le requérant la SSQ immobilier est promoteur du projet de la Cité Verte situé dans le quartier Saint-Sacrement. La Cité Verte est un projet d'écoquartier qui a comme particularité d'intégrer la notion de développement durable, basé sur l'application de technologies vertes dont le chauffage urbain à la biomasse, un réseau de tri et de collecte automatisé des matières résiduelles et un réseau écologique intégré de récupération et de gestion des eaux de pluie et de ruissellement.

Le projet du promoteur a évolué depuis l'adoption de la dernière modification. Aujourd'hui, le promoteur souhaite modifier la volumétrie et l'implantation de certains bâtiments. Le projet actuel ne correspond plus au zonage actuellement en vigueur. En ce sens, le promoteur a déposé une demande de modification réglementaire et souhaite ainsi que le zonage soit modifié pour permettre la réalisation de son projet.

2. RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

La modification réside dans le redécoupage de trois zones afin de tenir compte de la nouvelle volumétrie du projet. Les zones visées par la demande sont les zones 16050Hc, 16051Hc et 16052Hc. Actuellement, on ne retrouve aucune construction dans ces zones. Le nombre maximum de logements autorisés globalement dans l'ensemble des trois zones demeurera inchangé, soit environ 400 unités. Les principales modifications sont les suivantes :

- modifier les limites des zones;
- modifier les hauteurs maximales autorisées. Entre autres, augmenter la hauteur de la zone 16052Hc (bâtiment B et D) et abaisser certaines hauteurs;
- autoriser un centre de conditionnement physique et permettre en usage associé à ce dernier, un bar et un restaurant, zone 16050Mb (bâtiment C et E);
- diminuer le pourcentage d'aire verte (zones 16050Hc, 16051Hc et 16052Hc).

Un plan résumant les principales modifications est joint à la présente.

3. RECOMMANDATION

OPTION A : Statu quo, c'est-à-dire de refuser la demande.

OPTION B : Approuver la demande relativement aux zones 16050Hc, 16051Hc et 16052Hc – Arrondissement de La Cité-Limoilou/ Quartier Saint-Sacrement / R.C.A.1V.Q. 90 (Cité verte).

OPTION C : Autre option.

Fiche synthèse

Quartier Saint-Sacrement

Carte de localisation des zones 16050Hc, 16051Hc et 16052Hc



Fiche synthèse

Quartier Saint-Sacrement

